

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
26^e séance
tenue le
lundi, 2 novembre 1992
à 18 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26^e SEANCE

Président : M. KRENKEL (Autriche)
puis : M. DEKANY (Hongrie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite)

147

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées.

Dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DCI 50,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/47/SR.26
10 novembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

92-57424

/...

La séance est ouverte à 18 h 5.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite) (A/47/38; A/47/82-S/23512, A/47/88-S/23563; A/47/340, A/47/368, A/47/377, A/47/391, A/47/508, A/47/564)

1. Mme KHANUM (Bangladesh) dit que, dans le monde développé et en dépit des progrès significatifs qui ont été accomplis à certains égards sur la voie de l'amélioration de la condition de la femme, la discrimination fondée sur le sexe n'est pas inhabituelle. Dans les pays en développement, des préjugés sociaux profondément enracinés, l'insuffisance d'une infrastructure socio-économique, la misère et l'analphabétisme ont entravé le progrès des femmes. Les problèmes fondamentaux que l'accès des femmes à l'éducation et leur droit à une nutrition et à des soins de santé adéquats, à l'emploi et au loisir ne sont toujours pas résolus. La violence contre les femmes se poursuit de plus belle, tant au foyer qu'au travail. Le risque d'être victime d'actes de violence au foyer, l'immolation des veuves, les violences sexuelles et le trafic des femmes sont autant de problèmes qui ne pourront être résolus qu'au moyen de rigoureuses mesures de prévention et de répression. La délégation du Bangladesh se félicite par conséquent de l'élaboration du projet de déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes.

2. Il faut espérer que la Commission de la condition de la femme, à sa trente-septième session, étudiera le problème de la féminisation de la misère. Les Stratégies prospectives de Nairobi ont constitué le cadre des politiques nationales et internationales visant à résoudre ce problème. La Conférence mondiale sur les femmes qui doit se tenir en 1995 sera une occasion d'adopter des décisions spécifiques en vue de renforcer l'efficacité des Stratégies de Nairobi.

3. Tout effort d'amélioration de la prospérité doit tendre à intégrer pleinement les femmes à l'ensemble des activités de développement sur les plans social, économique et politique. Des lois ont été promulguées au Bangladesh pour éliminer la discrimination basée sur le sexe et pour promouvoir une participation active des femmes au mécanisme de prise de décisions. Des politiques ont été introduites pour éduquer la société et l'amener à abandonner les préjugés existants et pour faciliter l'accès des femmes à l'éducation. Afin d'encourager la participation des femmes au secteur public, la limite d'âge fixée pour l'entrée dans la fonction publique a été abaissée et il a été établi des contingents d'emploi pour les femmes.

4. Etant que près de 80 % des femmes au Bangladesh vivent dans les régions rurales, une participation effective des femmes à l'économie rurale aurait une importance capitale. Les plans nationaux de développement tendent à favoriser le progrès des femmes rurales en leur donnant plus largement accès à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle et au crédit. C'est ainsi, par exemple, que les femmes sont encouragées à créer leurs propres coopératives artisanales.

/...

(Mme Khanum, Bangladesh)

5. Entre 1961 et 1991, le nombre de femmes qui travaillent hors du foyer a augmenté dans des proportions spectaculaires, le plus souvent sous l'effet de la nécessité : leur proportion est passée de 9 à 90 %. Il est encourageant de noter que, dans les régions urbaines, le nombre de femmes augmente progressivement dans les professions libérales.

6. Les problèmes que posent la promotion de la femme sont liés à des attitudes traditionnelles profondément enracinées et souvent à une mauvaise interprétation de la religion et, si le gouvernement a adopté des lois visant à réprimer les actes de violence dirigés contre les femmes, la force de cette loi résidera dans la façon dont elle sera appliquée. Par ailleurs, il y a lieu de se féliciter de ce que la Commission de la condition de la femme examinera, à sa prochaine session, la question de l'éducation juridique des femmes.

7. Les efforts nationaux doivent être complétés par une coopération et une assistance internationales et il est logique que toutes les institutions des Nations Unies consacrent une certaine partie de leurs programmes de développement aux femmes. La délégation du Bangladesh félicite le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) de la contribution extrêmement positive qu'ils ont apportée à la promotion de la femme, particulièrement dans les pays en développement.

8. M. Dekany (Hongrie), Vice-Président, prend la présidence.

9. Mme COOMBS (Nouvelle-Zélande) déclare que les femmes occupent une place disproportionnée parmi les pauvres, sont celles qui souffrent le plus en période de conflit et de famine et constituent, avec leurs enfants, la majorité des réfugiés dans le monde.

10. Au niveau national, il faut redoubler d'efforts pour garantir la pleine égalité de jure des femmes et pour éliminer les obstacles qui entravent leur égalité de facto. Les activités visant à amener les femmes à prendre conscience des droits que leur reconnaît la loi sont un élément prioritaire des programmes nationaux en faveur des femmes, et les problèmes de la violence au foyer et des harcèlements sexuels, qui ne sont pas dépourvus de pertinence pour le thème prioritaire qu'est la paix, font l'objet de campagnes de sensibilisation et des procédures de recours ont été mises en place pour s'y attaquer. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a poursuivi sa tâche importante dans ce domaine et a adopté une recommandation générale utile qui encouragera les Etats parties à prendre des mesures efficaces pour éliminer la violence contre les femmes.

11. L'attention devra continuer d'être axée sur les femmes qui vivent dans une misère extrême ainsi que sur la question connexe de savoir comment les questions intéressant les femmes doivent être intégrées à la planification

/...

(Mme Coombs, Nouvelle-Zélande)

nationale du développement. Lorsque l'on ne tient pas compte des rôles des femmes et de la contribution qu'elles peuvent apporter à l'économie, l'exécution des projets s'en trouve compromise et les chances d'un développement durable réduites. La Nouvelle-Zélande applique une politique spécifiquement orientée vers les femmes vulnérables et s'emploiera à accroître l'efficacité de son aide au développement.

12. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a constitué une occasion historique d'évaluer les progrès accomplis et d'identifier la voie à suivre pour parvenir à un développement durable. La Déclaration de Rio a mis en relief la nécessité pour les femmes de participer pleinement à la gestion de l'environnement et au développement si l'on veut favoriser un développement durable. La Nouvelle-Zélande se félicite de ce que la conférence ait reconnu le rôle des femmes et elle appuie les efforts déployés pour faire en sorte que les femmes puissent contribuer pleinement à la mise en oeuvre réussie du programme "Action 21". Pendant toute la Conférence, l'UNIFEM s'est inlassablement employé à faire en sorte que les questions intéressant les femmes soient pleinement intégrées au programme "Action 21". Si l'on veut garantir leur participation au processus d'exécution de ce programme, il faudrait que des femmes occupent la moitié des sièges à la nouvelle Commission sur le développement durable.

13. La Nouvelle-Zélande attend avec intérêt la reprise de l'examen des thèmes de l'égalité, du développement et de la paix à la prochaine session de la Commission de la condition de la femme. Celle-ci doit poursuivre sur sa lancée après avoir pris un bon départ dans sa préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et allouer des ressources suffisantes aux préparatifs de la Conférence. Les organisations non gouvernementales néo-zélandaises ont déjà manifesté un vif intérêt pour cette conférence, et le Gouvernement néo-zélandais est heureux que des dispositions aient été prises pour qu'elles puissent participer dans la mesure la plus large possible à la Conférence et aux réunions connexes.

14. A l'occasion de la célébration du centième anniversaire du suffrage féminin en Nouvelle-Zélande, le gouvernement a constitué un fonds spécial afin de financer des projets tendant à informer la population de la contribution que les femmes ont apportée à la vie néo-zélandaise ainsi qu'à améliorer les connaissances, les compétences et les possibilités des femmes. Cet anniversaire sera une occasion pour tous les Néo-Zélandais d'évaluer la situation actuelle des femmes et d'identifier les mesures à prendre pour instaurer une réelle réalité. Les conclusions de ce processus d'évaluation guideront les activités des participants néo-zélandais à la quatrième Conférence mondiale, en 1995.

15. Mme AL-HAMAD (Koweït) déclare que son pays porte un très vif intérêt aux questions touchant la promotion de la femme et se félicite d'ores et déjà de pouvoir participer à la prochaine Conférence mondiale sur les femmes.

(Mme Al-Hamad, Koweït)

16. Deux ans après l'invasion du Koweït par l'Iraq, un certain nombre de femmes koweïtiennes sont encore tenues prisonnières en Iraq. Il faut donc que la communauté internationale exerce des pressions sur les autorités iraqiennes pour qu'elles libèrent tous les prisonniers encore détenus. Au Koweït, cependant, les femmes se remettent progressivement du traumatisme causé par l'invasion iraqienne et participent de plus en plus largement à la vie sociale, culturelle et économique de la société.

17. L'éducation est le catalyseur qui a rendu possibles les progrès significatifs que les femmes koweïtiennes ont accomplis jusqu'à présent. Le Gouvernement du Koweït a consacré des ressources substantielles à l'éducation, ce qui a permis de réduire considérablement le nombre de femmes analphabètes; selon un rapport de l'Unesco, le nombre de femmes qui suivent des études supérieures dépasse celui des hommes.

18. Les femmes koweïtiennes gagnent également du terrain sur le marché du travail. Parmi les diplômées d'université, 82 % sont employées, et les femmes koweïtiennes ont les mêmes possibilités que les hommes de travailler dans la plupart des professions auxquelles elles aspirent. La Constitution du Koweït garantit l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi, et les femmes occupent nombre de postes prestigieux dans les universités et au sein du gouvernement.

19. Les associations féminines koweïtiennes comptent organiser de nombreuses conférences régionales consacrées à des questions intéressant les femmes, dont l'éducation et le développement économique, et ces conférences ont apporté la preuve des talents d'initiative des femmes koweïtiennes. Le Parlement nouvellement élu envisage d'accorder aux femmes le droit de vote pour les élections de 1996.

20. Les femmes koweïtiennes s'intéressent aux affaires internationales qui concernent non seulement les femmes mais le monde dans son ensemble, comme c'est le cas des mauvais traitements dont font l'objet les Palestiniens dans les territoires occupés, de la famine en Somalie et de la situation critique en Bosnie herzégovine. Le Koweït persévérera dans ses efforts tendant à promouvoir et à rehausser la condition des femmes et à accorder à ces dernières les droits auxquels elles peuvent juridiquement prétendre.

21. M. AL-TAEY (Oman) déclare que les femmes, qui représentent la moitié de la société, ont un rôle vital à jouer si l'on veut que les efforts de développement aboutissent et sont tout à fait capables d'assumer la part de responsabilité qui leur revient. Le Gouvernement de l'Oman attache par conséquent une grande importance à l'élévation des niveaux d'instruction et à l'amélioration de l'état de santé des femmes, ainsi qu'à la promotion de leur statut économique et social. Sa politique est de mettre en valeur les ressources humaines du pays, y compris les femmes, en encourageant l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences. Par

/...

(M. Al-Taey, Oman)

ailleurs, les femmes omanaises contribuent efficacement au processus de développement et prennent part aux activités régionales et internationales en rapport avec les affaires féminines. Il a été créé une association féminine qui a des chapitres dans la plupart des régions du pays et qui, entre autres choses, participe à l'exécution des programmes d'alphabétisation et d'éducation des enfants administrés par le gouvernement.

22. L'un des résultats des transformations radicales qui se sont produites en Oman est que la femme omanaise a aujourd'hui à jouer bien d'autres rôles que celui d'épouse et de mère; c'est ainsi, par exemple, que des femmes occupent actuellement des postes élevés au gouvernement et au sein de nombreuses institutions privées. De plus, conformément à la législation omanaise, les femmes se voient aujourd'hui garantir les mêmes droits et les mêmes privilèges que les hommes. Elles jouissent de l'égalité en matière de rémunération et d'emploi, et les emplois vacants sont pourvus sur la base des compétences. Les femmes bénéficient en outre de facilités spéciales, comme des allocations et des congés payés de maternité.

23. Mme ANTONINO (Philippines) déclare que l'expérience qu'ont connue les Philippines lorsque la démocratie a été rétablie sous la direction de Corazón Aquino a démontré que les femmes peuvent jouer un rôle de catalyseur pour favoriser le changement. La nouvelle Constitution philippine reconnaît le rôle qui incombe aux femmes dans le processus d'édification des institutions nationales et garantit l'égalité fondamentale des sexes au regard de la loi. En outre, un nouveau code de la famille a éliminé nombre des dispositions discriminatoires que contenait l'ancien code civil.

24. Un nombre sans précédent de Philippines ont été candidates aux élections à des fonctions publiques, des conseils municipaux au parlement national, et nombre d'entre elles ont été élues. Les députées au parlement ont uni leurs efforts pour proposer des projets de lois sur les questions intéressant les femmes, et une commission sur les femmes et les relations familiales a été créée au sein du Sénat philippin. A la suite de la proclamation de l'Année internationale de la femme, il a été créé une commission nationale sur le rôle de la femme philippine. Cette commission a été chargée de faire en sorte que les questions intéressant les femmes soient inscrites à l'ordre du jour des organes nationaux, régionaux et internationaux.

25. Bien que la condition de la femme montre des signes d'amélioration aux Philippines, les idées stéréotypées sur le rôle des deux sexes et la faible sensibilisation aux problèmes et aux droits des femmes continuent d'exercer des effets néfastes, particulièrement sur les femmes pauvres. Comme le Secrétaire général l'a fait observer dans son rapport sur l'exécution des Stratégies prospectives de Nairobi, une prise de conscience des droits des femmes est l'un des facteurs clefs de l'égalité, et revêt une importance vitale pour l'exercice et la sauvegarde de ces droits.

/...

(Mme Antonino, Philippines)

26. Afin de tenir compte de la corrélation qui existe entre les problèmes des femmes et le développement, le Gouvernement philippin a adopté un plan de développement spécifiquement conçu en faveur des femmes selon lequel les organes nationaux chargés de la planification du développement ont été chargés de mettre en place des mécanismes pour veiller à ce que les programmes de développement tiennent compte des besoins des femmes. En collaboration avec l'UNIFEM, le gouvernement a publié un manuel opérationnel pour faire en sorte que les politiques gouvernementales soient mieux adaptées aux besoins des femmes, et il a organisé des projets de création d'emplois à l'intention des femmes qui vivent dans la pauvreté.

27. Comme les femmes qui vivent dans les régions rurales jouent un rôle critique dans la production vivrière, l'augmentation continue du nombre de femmes rurales qui vivent dans la misère est fort préoccupante. Aussi les Philippines se félicitent-elles de la convocation de la Réunion au sommet de Genève sur la promotion économique des femmes rurales, qui est une occasion fort opportune de centrer l'attention de la communauté mondiale sur le sort difficile des femmes rurales.

28. Les Philippines ont pleinement appuyé les résolutions et décisions de la Commission de la condition de la femme, et en particulier la résolution sur la violence contre les femmes, dans laquelle la Commission a demandé aux gouvernements de reconnaître que l'élimination de la violence contre les femmes est essentielle à l'égalité de ces dernières. Dans cette résolution, la Commission a également engagé les Etats Membres à adopter, renforcer et appliquer énergiquement les lois interdisant de tels actes de violence.

29. Les Philippines ont également appelé l'attention sur la situation des jeunes femmes des pays en développement qui ont migré vers les pays plus riches à la recherche d'un emploi et qui font l'objet d'actes de violence et de mauvais traitements. S'il incombe au premier chef à l'Etat de fournir à ses citoyens une formation et une éducation appropriées pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie, les migrations de travailleurs vers des pays plus riches constituent un problème de caractère mondial car elles sont encouragées par la crise économique internationale. De ce fait, le problème des mauvais traitements dont font l'objet les travailleurs migrants de sexe féminin est aussi un problème mondial. Les pays qui accueillent des immigrants ont l'obligation morale de veiller à ce que les droits de l'homme et les libertés de tous soient respectés à l'intérieur de leurs frontières. Il faut par conséquent que tant les pays d'accueil que les pays d'origine déploient des efforts concertés pour résoudre ce problème sur une base bilatérale ou multilatérale. Le Gouvernement philippin espère que cette question fera l'objet d'un examen plus approfondi au sein d'autres instances internationales afin de pouvoir trouver une solution juste et durable.

/...

(Mme Antonino, Philippines)

30. Les Philippines attendent avec intérêt de participer activement à la Conférence mondiale sur les femmes qui doit se tenir à Beijing en 1995, et sont disposées à coopérer pleinement à la préparation de la Conférence.

31. M. GAUTAM (Népal) dit que les Stratégies prospectives de Nairobi ont établi un lien entre le progrès des femmes et le développement. Malheureusement, l'optimisme qu'avait suscité l'adoption de ces stratégies s'est dissipé, faute d'engagement politique et aussi sous l'effet de la dégradation de la situation socio-économique dans les pays en développement. Les recommandations et conclusions formulées lors de la première réunion d'examen et d'évaluation des Stratégies de Nairobi pourront donner un élan nouveau à leur mise en œuvre pendant les années 90.

32. Le Gouvernement népalais pense que les recommandations contenues dans le programme "Action 21" au sujet du rôle des femmes dans le développement devraient être incorporées aux plans et aux programmes nationaux, comme l'a fait le Népal. Bien qu'une action mondiale en faveur de la promotion de la femme soit importante, ce sont essentiellement les gouvernements nationaux qui sont responsables de l'amélioration des conditions de vie des femmes. En dépit des contraintes dues à la pauvreté et à l'analphabétisme, le Gouvernement népalais est fermement résolu à améliorer le sort des femmes népalaises. Le plan quinquennal lancé en 1992 contient une politique nationale visant à faire participer les femmes à tous les aspects du développement. Dans les campagnes, les programmes organisés par le gouvernement pour créer des activités génératrices de revenus ont contribué à aider les femmes rurales à gagner un revenu monétaire.

33. Le Gouvernement népalais est déterminé à éliminer la discrimination basée sur le sexe et à veiller à ce que la femme ait largement accès à l'éducation et à l'emploi. Le parlement national examine actuellement des projets de lois tendant à mettre en place des instruments juridiques devant garantir l'égalité d'accès des femmes aux droits de propriété. Ces projets, s'ils sont adoptés, ne manqueront pas d'avoir un profond effet sur le statut socio-économique des femmes népalaises.

34. Par ailleurs, le Népal ne néglige aucun effort pour garantir l'accès des femmes à l'éducation. L'éducation jusqu'à la sixième année d'étude est gratuite et obligatoire, et le gouvernement a l'intention d'introduire la gratuité de l'éducation secondaire au cours des quelques prochaines années. Les possibilités d'éducation qui sont offertes aux jeunes filles appartenant à des milieux défavorisés sous forme de bourses d'études mettent en relief l'importance accordée à l'alphabétisation des femmes.

35. Au Népal, les ONG ont joué un rôle important dans la défense de la cause féminine. Elles ont organisé des programmes d'alphabétisation et de perfectionnement des compétences dans des domaines comme la couture, le tricotage, le tissage et la fabrication de tapis. De plus, plusieurs ONG

/...

(M. Gautam, Népal)

administrent des programmes d'éducation juridique afin de susciter parmi les femmes une prise de conscience des droits que leur reconnaît la loi.

36. Il faut que l'ONU donne l'exemple et accorde aux femmes la même possibilité de participer aux processus de prise de décisions au sein de l'Organisation. Le Secrétaire général devrait redoubler d'efforts pour accroître le nombre de femmes au Secrétariat et pour atteindre les objectifs fixés à cet égard par l'Assemblée générale.

37. Le Népal attache beaucoup d'importance à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en tant qu'instrument de nature à renforcer les droits des femmes. Le Népal a déjà ratifié la Convention et fait appel aux Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils y deviennent parties.

38. Le Gouvernement népalais félicite l'UNIFEM des activités qu'il a réalisées en faveur de la cause féminine à la Conférence de Rio. Il apprécie également l'aide que le système des Nations Unies, en particulier le PNUD, la Banque mondiale et l'UNICEF, apporte à ses efforts de développement.

39. La Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir en 1994 et la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 seront d'importantes occasions de se pencher sur les problèmes des femmes. En outre, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993 sera une occasion d'examiner en détail les questions liées aux droits des femmes. Enfin, le Népal tient à féliciter la Commission de la condition de la femme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des efforts qu'ils déploient pour faire en sorte que les questions intéressant les femmes soient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

40. M. RANASINGHE (Sri Lanka) fait observer que les problèmes que connaissent les femmes ne relèvent plus seulement des droits de l'homme ou de la protection sociale, dans la mesure où le potentiel des femmes sur les plans social et économique a à peine été exploité. En dépit des efforts déployés par les Nations Unies, il reste beaucoup à faire pour assurer l'égalité entre les sexes et pour intégrer les femmes à l'ensemble du processus de développement.

41. Pour des pays comme Sri Lanka, où beaucoup a déjà été fait pour améliorer la situation des femmes, les obstacles sont de caractère économique : le fossé entre la prise de conscience et l'action est dû davantage à des facteurs socio-économiques qu'aux idées que l'on se fait du rôle des deux sexes. A Sri Lanka, par exemple, l'égalité entre les hommes et les femmes a gagné du terrain même avant l'adoption des Stratégies prospectives de Nairobi grâce aux pressions exercées par les organisations communautaires féminines, et il ne faut pas permettre que des considérations

/...

(M. Ranasinghe, Sri Lanka)

d'ajustement économique et de compétitivité érodent les premiers progrès accomplis dans les pays en développement. Pour rehausser la condition des femmes, le secteur public peut intervenir afin d'éviter une telle érosion et de faire des femmes des partenaires effectifs du développement. Tels sont les principes qui inspirent le programme de lutte contre la misère à Sri Lanka et qui ont été reflétés dans les conclusions auxquelles sont parvenues la Réunion au sommet des épouses de chefs d'Etat sur la promotion économique des femmes rurales ainsi que de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il faut se féliciter, à cet égard, de ce que les institutions financières internationales se soient montrées disposées à tenir compte de ces dimensions humaines du développement.

42. Les Stratégies de Nairobi et le triple thème de l'égalité, du développement et de la paix demeurent la base de l'action à entreprendre, et c'est sur cette base qu'il faut intégrer les femmes au développement. Une telle approche devrait, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, faciliter la mise en oeuvre des Stratégies de Nairobi et la formulation d'un programme d'action pour la décennie à venir. Il est essentiel que les réunions préparatoires régionales contribuent comme il convient à assurer la validité universelle de la Conférence.

43. S'agissant de l'égalité et du développement, et s'il était certainement utile de réglementer la discrimination fondée sur le sexe en droit international, la tâche prioritaire doit être d'appliquer le cadre juridique déjà disponible; il importe donc au plus haut point de promouvoir une éducation juridique. De plus, et alors même que le processus de développement est considéré comme neutre, la pauvreté peut avoir un effet disproportionné sur les femmes. La lutte contre la pauvreté doit par conséquent être une deuxième activité prioritaire. Les programmes nationaux visant à atténuer la misère sont axés sur les femmes rurales, et il a été créé à Sri Lanka un ministère distinct et un bureau des affaires féminines pour contribuer à la formulation des politiques et pour jouer un rôle de liaison entre les associations communautaires féminines et les responsables de la planification nationale. En fait, les plans nationaux constituent le maillon critique entre la prise de conscience et l'action, et l'UNIFEM doit être félicité des activités qu'il réalise efficacement et économiquement dans ce domaine en vue de renforcer l'autonomie des femmes.

44. Sri Lanka se félicite à l'avance de pouvoir coopérer avec l'UNIFEM à l'avenir. Le gouvernement a également eu une discussion utile avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à l'occasion de l'examen de son deuxième rapport périodique. Le Comité a reconnu la validité du cadre juridique qui existe à Sri Lanka et les progrès considérables accomplis par le pays, tout en soulignant qu'il reste beaucoup à faire pour traduire l'égalité de droits dans une participation active des femmes. Une charte des droits de la femme a été rédigée, et l'on envisage de créer un comité pour surveiller son application. L'objectif demeure la mise en oeuvre

/...

(M. Ranasinghe, Sri Lanka)

de projets spécifiques tendant à intégrer les femmes dans tous les domaines de la société.

45. Par ailleurs, des efforts ont été entrepris dans les domaines de l'éducation, de la nutrition et de la santé dès la plus tendre enfance. Les pays membres de l'Association pour la coopération régionale dans le sud de l'Asie ont proclamé une Décennie de la jeune fille, les filles étant particulièrement vulnérables dans la région. Le Gouvernement de Sri Lanka a également pris des initiatives spécifiquement orientées vers les jeunes filles.

46. Le problème déplorable de la violence contre les femmes ne pourra être surmonté qu'au moyen de garanties juridiques et d'une compréhension accrue de la part de la société. Les travailleuses migrantes font également l'objet d'actes de violence, et les pays d'origine et les pays d'accueil devraient coopérer pour résoudre ce problème. Sri Lanka s'emploie à le résoudre sur une base bilatérale et souhaite voir ces efforts concertés se développer encore plus.

47. M. MAZLAN (Malaisie) dit que sa délégation tient à rendre hommage aux Nations Unies pour avoir assumé un rôle de premier plan dans la promotion de la femme. Le Gouvernement malaisien a depuis longtemps reconnu l'importance que revêt la contribution de la femme au développement et demeure résolu à rehausser son statut. Il a formulé une politique nationale en faveur des femmes et a créé un service spécial chargé de coordonner et de suivre son application. En Malaisie, les femmes jouissent de l'égalité en matière de rémunération, d'éducation, de formation et d'emploi. De ce fait, leur taux de participation dans l'industrie manufacturière et dans le secteur tertiaire a beaucoup augmenté, tandis que la place qu'elles occupent dans l'agriculture s'est amenuisée.

48. Un aspect particulièrement intéressant du rapport du Secrétaire général (A/47/337) est le concept de l'égalité de jure et de facto. Nombre de pays ont reconnu de jure les droits et les besoins des femmes, mais l'égalité de facto y reste souvent compromise par des facteurs d'ordre privé. Les gouvernements sont parfois impuissants à imposer des sanctions, mais la situation pourra être résolue par les femmes elles-mêmes dès lors que les gouvernements auront entrepris de faire connaître leurs droits. L'égalité de facto suppose souvent un heurt avec l'enseignement religieux et les lois relatives aux successions, au mariage et à l'avortement, qui ne peuvent pas être transformées du jour au lendemain. Ce sujet mérite d'être étudié plus avant afin de permettre aux femmes d'accéder plus facilement à une égalité réelle avec les hommes.

49. Le rapport du Secrétaire général est quelque peu décevant du point de vue de l'examen du rôle de la femme dans le développement et dans le processus de paix. S'il est vrai que la pauvreté ne touche pas également les deux

/...

(M. Mazlan, Malaisie)

sexes, le rapport n'établit pas que les femmes bénéficient moins du développement que les hommes. Et s'il y est dit que les femmes doivent participer à la planification nationale, il n'explique pas comment cela aura pour effet de transformer la situation. L'absence d'éléments factuels affaiblit les affirmations figurant dans le rapport. Celui-ci semble aussi sous-entendre que le monde serait meilleur si les femmes avaient participé au processus de paix au niveau de la prise de décisions; il s'agit là d'une affirmation purement hypothétique. Les femmes doivent incontestablement prendre part au processus de paix, mais pas pour le motif qu'elles peuvent mieux réussir que les hommes.

50. La délégation malaisienne se félicite du rapport de l'UNIFEM et prend note, sur la base du rapport du Secrétaire général (A/47/508), que la situation des femmes au Secrétariat s'est améliorée. S'il est difficile de trouver des candidats appropriés lorsqu'il faut tenir compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable, le Secrétariat devrait s'efforcer d'accélérer le processus de sorte que les objectifs fixés pour 1995 puissent être atteints.

51. La Malaisie demeure attachée aux Stratégies prospectives de Nairobi et aux travaux de la Commission de la Condition de la femme, mais elle partage l'inquiétude suscitée par la lenteur des progrès accomplis sur la voie de la mise en oeuvre des Stratégies. Il faut espérer que la quatrième Conférence sur les femmes adoptera des mesures pour qu'elles soient pleinement mises en oeuvre. La Conférence devrait étudier les problèmes naissants, y compris la nécessité de renforcer la cellule familiale, mais elle devrait éviter de détourner l'attention des Stratégies elles-mêmes. Les préparatifs de la Conférence devront reposer sur une large assise et des réunions régionales devront être organisées avec la participation des secteurs public et privé et des ONG.

52. Mme SEMAFUMU (Ouganda) déclare que la femme ne pourra participer pleinement à la société que si l'on intensifie les efforts tendant à éliminer les obstacles qui entravent leur progrès. Les femmes font l'objet d'une double discrimination dans les pays en développement, qui supportent tout le poids d'un ordre international inéquitable. Rien ne garantit que les lois destinées à protéger les droits des femmes seront appliquées, et l'expérience des femmes dans les pays développés montre que le développement ne garantit pas nécessairement une participation égale à la vie politique. En dépit des progrès accomplis depuis l'Année internationale de la femme et l'adoption des Stratégies prospectives de Nairobi, la situation de la plupart des femmes n'a guère changé. Par exemple, le taux de mortalité maternelle, qui est de 290 pour 1 000 naissances vivantes dans les pays en développement, montre qu'il n'a pas vraiment été réalisé de percée en ce qui concerne la promotion du droit à la vie. En outre, un accès insuffisant à l'éducation demeure un obstacle majeur, car l'instruction est l'arme la plus efficace dans l'amélioration de la condition de la femme.

/...

(Mme Semafumu, Ouganda)

53. Les difficultés que rencontre l'ONU s'agissant d'accroître le nombre de femmes aux échelons supérieurs confirment que les postes de responsabilité demeurent l'apanage des hommes. Du fait de l'opération de restructuration et du gel du recrutement, il est peu probable que les objectifs fixés pour 1995 seront atteints. S'agissant du thème de la paix, il ne faut pas oublier qu'un nombre disproportionné de réfugiés et de personnes déplacées sont des femmes et des enfants. Cela étant, le fait que le triple objectif de l'égalité, du développement et de la paix fixé à Nairobi a de nouveau été assigné à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes démontre que ces buts n'ont pas été atteints. La délégation ougandaise appuie les quatre points qui ont été inscrits à l'ordre du jour de la Conférence et pense qu'une attention particulière devra être accordée, lors de l'étape préparatoire, aux arrangements institutionnels à prendre en vue de la mise en oeuvre du programme d'action. Ce qu'il faut, ce n'est pas créer des mécanismes nouveaux, mais réorienter les mécanismes existants.

54. A la Conférence de Nairobi, il a été reconnu que l'absence d'institutions vouées à la promotion de la femme constituait un obstacle majeur. L'ONU a aujourd'hui à sa disposition toute une série d'organes qui oeuvrent en faveur du progrès de la femme, et des organes spécialisés ont été créés au niveau national. Les succès et les échecs de ce nouveau mécanisme reflètent l'écart entre les engagements pris et la situation réelle des femmes. La Conférence mondiale sur les femmes devra examiner cette situation en profondeur, au risque de se borner à prêcher les convertis.

55. Le mécanisme existant comporte deux insuffisances de caractère général. Premièrement, les activités ne sont pas assez intégrées, et des efforts accrus devront être déployés dans ce domaine. Deuxièmement, les femmes ne sont pas intégrées à la société dans son ensemble. Il ne suffit pas d'identifier les problèmes des femmes, et le mécanisme existant ne peut pas opérer en dehors du contexte qui a motivé sa création. Le risque de marginalisation des nouvelles institutions a été sous-estimé : elles débattent en profondeur des questions intéressant les femmes mais le reste de la société fait comme si de rien n'était. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a déployé des efforts louables pour surveiller l'application de la Convention et pour améliorer la condition des femmes mais, malgré ces efforts, les droits de la femme n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent dans un contexte plus large, c'est-à-dire à la Commission des droits de l'homme.

56. La délégation ougandaise est consciente des réalisations de l'UNIFEM, mais ses activités n'ont guère fait de différence dans la vie quotidienne de la plupart des femmes. De plus, les préoccupations des femmes n'ont pas encore été intégrées aux activités de développement des Nations Unies. L'on peut en dire autant de l'Institut de recherche et de formation pour la promotion de la femme et des activités de recherche des Nations Unies. Il faut s'attacher plus activement à transformer le plan à moyen terme établi à

/...

(Mme Semafumu, Ouganda)

l'échelle du système tout entier en un moyen d'intégrer les efforts de ces organes aux activités de développement en général.

57. Au plan national, les institutions féminines sont souvent les premières victimes des compressions des dépenses publiques et, dans certains cas, le processus de démocratisation érode leur influence car ces institutions en viennent à être considérées comme une forme non démocratique d'action positive. Il faudra par conséquent, dès les préparatifs de la Conférence mondiale, entreprendre une analyse approfondie du fonctionnement du mécanisme de promotion de la femme à tous les niveaux. Le Secrétaire général devra, comme la Commission de la condition de la femme l'a demandé, nommer la Secrétaire générale de la Conférence avant la fin de 1992. Entre-temps, il faudra exploiter pleinement les possibilités qu'offrent les préparatifs des autres conférences qui doivent se tenir prochainement.

58. Mme CAPELING-ALAKIJA (Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) relève que les délégations souhaitent que la promotion de la femme devienne un élément faisant partie intégrante de la réforme de l'Organisation des Nations Unies pour des raisons non seulement d'équité mais aussi de gestion efficace. A ce propos, la création de la Commission du développement durable offre des perspectives de changement immédiates.

59. L'ONU a joué un rôle critique en revêtant de son autorité la question de la violence contre les femmes, et nombre de délégations ont souligné que la violence est un obstacle majeur à la réalisation des droits des femmes et à leur participation au développement. L'UNIFEM redoublera d'efforts dans ce domaine, en tenant compte particulièrement de la situation des femmes réfugiées.

60. La Division de la promotion de la femme aura besoin d'un solide soutien financier pour préparer la Conférence mondiale de 1995. Les ONG et les associations féminines du Sud comme du Nord devront participer au processus préparatoire. L'année de la Conférence sera marquée aussi par le cinquantième anniversaire de l'ONU et par le dixième anniversaire de l'adoption des Stratégies prospectives de Nairobi. Il faut espérer qu'en 1995 les femmes du Secrétariat pourront célébrer la réalisation des objectifs de féminisation fixés par l'Assemblée générale. Mais il est encore plus important d'aborder la Conférence avec des solutions concrètes aux problèmes de développement qui puissent apporter l'espoir et le progrès aux millions de femmes qui vivent dans la misère.

La séance est levée à 20 heures.